

Formation Pisteur-secouriste 1er degré option Ski Alpin - Contenu de la formation

Après avoir effectué deux saisons comme pisteur secouriste 1er degré, vous avez la possibilité de vous spécialiser :

A/ Test de ski (1 journée) :

- Descente toute neige, tout terrain sur une dénivelée minimum de 300 mètres reconnue à l'avance.
- Descente libre sur piste, d'une dénivelée minimum de 200 mètres, sans reconnaissance préalable.
- Les critères de notation sont : aisance, silhouette générale, choix du terrain et rythme, application technique, équilibre et stabilité.

Délivrance d'un livret de formation si les résultats sont positifs

B/ Contenu de la formation : Connaissances du milieu montagnard (40h)

- 1. Connaissances du milieu montagnard (durée : 12 H) :
 - A. Spécificités de la montagne (durée : 4 H) : équipement, choix des itinéraires, environnement.
 - B. Météorologie (durée : 4 H) : notion de météorologie du relief.
 - C. Nivologie (durée : 4 H) : formation, métamorphoses et propriétés de la neige ; équilibre du manteau neigeux et types d'avalanches ; prévision du risque d'avalanches pour la sécurité des skieurs et du pisteur lui-même ; états de surface dangereux pour la sécurité des skieurs.
- 2. Administration, réglementation et sécurité du travail (durée : 15 H) : connaissances juridiques de base, étude des textes réglementaires spécifiques, plan de secours et d'alerte en montagne et plan de secours communal, organisation des secours et des services de sécurité des pistes (visite d'un service des pistes), notions de responsabilité, statut et rôle du pisteur-secouriste, présentation du cadre d'emplois des pisteurs-secouristes, sécurité du travail.
- 3. Accueil et information (durée : 4 H) : principes et techniques d'accueil et d'information des usagers, sensibilisation à la démarche qualité.
- 4. Techniques et moyens d'intervention, de déplacements et de liaison sécurité en montagne (durée : 5 H) : radio-téléphonie; informations sur les engins de déplacements motorisés sur neige, remontées mécaniques et hélicoptères.
- 5. Evaluation des connaissances en contrôle continu (durée : 4 H)

Délivrance en cas de réussite, d'une attestation de l'organisme formateur, valable 2 ans, dans la durée de validité, le stagiaire doit subir avec succès les épreuves de la formation spécifique du Brevet National de Pisteur Secouriste, 1^{er} degré.

C/ Contenu de la formation spécifique (88 H)

- 1. Secourisme adapté au milieu de la montagne (durée : 12 H) : connaissances anatomiques et physiologiques, accidents dus au froid, accidents dus à l'environnement (soleil, altitude, etc), médicalisation.
- 2. Techniques de sauvetage (durée : 51 H) :
 - A. Techniques de sauvetage spécifiques en situation (cas concrets) (durée : 35 H) : signalisation, balisage, informations circonstanciées, protection d'une victime et prévention du sur-accident, utilisation de la radio, conditionnement des blessés, installation des blessés, mise en oeuvre des traîneaux et barquettes, conduite sur pistes, conduite hors pistes (sans matériel d'assurance).
 - B. Secours en avalanches et utilisation ARVA (durée : 14 H)
 - C. Techniques de dégagements hélicoptés (durée : 2 H)
- 3. Prévention (durée : 8 H) :
Techniques de balisage, de signalisation et d'information. Pose de dispositifs de protection.
Prévention des avalanches
- 4. Nivologie - Connaissances élémentaires importantes pour la sécurité (durée : 2 H) :
principaux types d'avalanches et causes du déclenchement. Comment s'informer des risques d'avalanches.
- 5. Evaluation (durée : 15 H)